



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 76141

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la décision des autorités de santé d'arrêter toute analyse et utilisation du test Hémocult avant l'arrivée effective du nouveau test OC-Sensor, entraînant l'abandon pure et simple de milliers d'analyses. Ainsi, environ 11 000 personnes, ayant effectué cette année un test de dépistage du cancer colorectal n'en auront jamais l'interprétation car leur prélèvement a été détruit sur instruction du ministère de la santé dans la mesure où seul un nouveau test attendu en mai doit désormais être utilisé, ces derniers ayant renvoyé leur test après le 31 janvier 2015. Or la Direction générale de la santé a adressé aux agences régionales de santé, le 30 décembre 2014, une instruction (DGS/MC3/2014/373) dans laquelle il est précisé : « Pour assurer au mieux la période de transition entre les deux types de tests, il convient d'organiser l'arrêt de la distribution des tests au Gaiac et d'informer les parties prenantes au programme que la lecture de ces derniers sera possible jusqu'au 31 janvier 2015 ». Il semble donc que la Direction générale de la santé ne dispose pas encore du nombre de tests non lus, ce qui remet également en cause la pratique du dépistage, à laquelle s'ajoute la perte financière liée à la destruction de tests non utilisés puisque leur lecture est désormais interdite par la DGS. Alors que le mois de « mars bleu », consacré au dépistage du cancer colorectal se déroule actuellement, sans qu'aucun dépistage ne soit possible en France, elle lui demande de lui apporter des précisions sur cette situation incompréhensible.

Texte de la réponse

Le cancer colorectal est le 2e cancer le plus meurtrier en France, avec plus de 17 500 décès par an. Le test au Gaiac « Hemocult », utilisé depuis plusieurs années pour le dépistage organisé du cancer colorectal, est remplacé en 2015 par un test immunologique plus performant (il peut détecter 2 à 2,5 fois plus de cancers et 3 à 4 fois plus d'adénomes), plus fiable (il ne peut pas être rendu positif par une alimentation particulière) et plus simple d'utilisation pour les personnes dépistées (1 seul prélèvement contre 6 actuellement). Il s'agit d'une avancée majeure pour faire progresser le dépistage de ce cancer encore bien trop fréquent dans notre pays. Les anciens tests au Gaiac ont été arrêtés début 2015 pour mettre à disposition ce nouveau test auprès des professionnels de santé et des personnes à dépister. Les nouveaux tests immunologiques ont été mis à disposition des médecins et des structures de gestion en avril et les médecins ont été formés à l'utilisation de ce nouveau test à l'aide de kits de dépistage dès le 15 mars 2015. Depuis le 5 mai dernier, date du lancement officiel du nouveau test de dépistage, ce sont près de 9 millions de Français qui, en 2015, bénéficieront du nouveau test immunologique. Les personnes ayant réalisé l'ancien test début 2015 sans possibilité de lecture par les centres de lecture du test au Gaiac seront invitées en priorité. Il faut rappeler que l'enjeu de ce dépistage est la fréquence de sa réalisation, tous les deux ans et sa régularité entre 50 et 74 ans. Ainsi, avec les nouveaux tests immunologiques, toutes les personnes à dépister le seront dans des conditions qui garantissent la qualité et la fiabilité des résultats.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76141

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [17 mars 2015](#), page 1852

Réponse publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3956